

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2014**

**Présents :** Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Mireille AREVALO, Jean-Paul ROBERT, Martine CARRIER, Nicole BISCAREL, Eric BOISSIN, Aurélie CORRAO, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Franck GROS, Cécile GUIGON, Yannick MARCHAL, Daniel MORSELLI, Xavier OBRY, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE

Rémy DE BESSA MARTINS (Secrétaire élu)

*Mireille AREVALO absente pour les 5 premières délibérations (en réunion du SMAM)*

**Délibérations**

*Ajout d'une délibération acceptée à l'unanimité :*

**Concours du receveur municipal attribution d'indemnité**

Vote : 1 abstention (Boissin) 1 absente (Mireille AREVALO) 17 pour

**Révision du taux de la taxe d'aménagement**

la TA remplace la taxe locale d'équipement. Le taux est actuellement à 2%, proposition d'augmentation de 1%.

Le taux ainsi révisé sera de 3% pour l'année 2015.

Vote : 1 contre ( Boissin) 1 absente (Mireille AREVALO) 17 pour

**Demande de subvention au Conseil Général pour l'installation d'un agitateur de boue**

qui sera installé dans le silo de la station d'épuration de Gourgueyrol. Devis société ORIVES pour 9360€ HT.

Demande d'une subvention au Conseil Général.

Vote : 1 absente (Mireille AREVALO) 18 pour

**Décision modificative au budget eau assainissement**

Qui n'a pas d'incidence sur le budget ; ce sont des écritures comptables ; transfert d'un compte à un autre suite à

des modifications du plan comptable.

Vote : 1 absente (Mireille AREVALO) 18 pour

**Modification de l'emplacement des arrêts de cars scolaires**

au vu du nombre d'élèves ,nécessité d'un arrêt à Chalencon pour les collégiens, et modification à Salymes au Gielly pour les écoles primaires .

Vote : 1 absente (Mireille AREVALO) 18 pour

**Prise de position du conseil municipal concernant l'emplacement de la déchetterie**

La Communauté de Communes n'ayant pas tenu compte de la décision de Conseil municipal du 7 octobre 2014, le Conseil municipal prend une délibération pour officialiser sa position quant à son refus de l'implantation d'une déchetterie à la Raze et maintient sa proposition de sites au Serre du Varlet.

Les conseillers affirment que la Communauté de Communes n'a pas vocation à semer la discorde mais doit bien au contraire tenir compte du choix des élus de la commune concernée par un projet.

Nous apprenons qu'un habitant est vendeur de son terrain au Serre de Varlet en proximité de route.

Le Président de la CDC est invité à rencontrer les élus de Lablachère.

Vote : 1 contre (Boissin) 18 pour

## **Motion d'opposition au projet du gouvernement concernant les dotations aux communes**

Le Conseil Municipal s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France ; il réaffirme *à l'unanimité*

- Son opposition ferme au transfert des dotations aux communes vers les intercommunalités ;
- Son rejet d'une mise sous tutelle des communes par les intercommunalités ;
- Son attachement à la libre administration communale

## **Questions diverses**

### **Modification dans le règlement marché**

Certains commerçants ne sont pas à jour du paiement de leur place sur le marché, le règlement actuel n'est pas suffisamment explicite sur les impayés.

Le règlement est complété par la phrase suivante : « en cas de non-paiement de leur emplacement, les commerçants seront exclus du marché »

### **Carrière TOURRE**

Lecture est faite du jugement du Tribunal Administratif de Lyon condamnant la mairie à verser 38000€ d'indemnités à M TOURRE pour préjudices dus au refus d'installer une carrière à Lablachère. Refus voté depuis 2009.

Doit-on faire appel ? L'appel n'est pas suspensif, la commune doit donc payer de toute façon.

Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du jugement et s'engage à exécuter la décision du tribunal administratif.

**Le couvent des sœurs de Saint Joseph** situé à Notre-Dame est en vente et la mairie a été consultée sur l'opportunité de l'acheter. Après avoir mûrement réfléchi le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite car cette acquisition serait trop lourde financièrement, d'autant plus que la commune possède déjà des bâtiments à rénover ou entretenir.

**Les Pompiers** : Franck Gros nous présente la situation actuelle, M Manificier président du SDIS ne veut pas financer une nouvelle caserne pour Lablachère/Joyeuse alors qu'aux VANS il a investi pour 3 véhicules neufs et 80 % d'aide à la rénovation de la caserne. Il apparaît arbitraire et non équitable de mettre autant d'investissement sur une seule commune et de ne pas vouloir aider à la construction d'une caserne neuve nécessaire aux habitants de Beaume-Drobie.

Il faut envoyer des courriers aux maires des communes pour les informer .

**CCAS** : préparation des colis de Noël. Les élus vont distribuer 165 colis aux habitants de plus de 80 ans qui n'ont pas pu venir au repas des sages.

Participation financière à Vestiaire entraide pour aider à la location d'un camion frigo par l'association pour aller chercher la nourriture de la banque alimentaire à Valence 2 fois par mois.

**Réunion avec les forains** : une vingtaine de présents. Quelques doléances de leur part mais dans l'ensemble bilan positif : le marché de Lablachère est un marché en expansion.

**Commission sécurité routière**: est allée sur le terrain et propose :

-un sens unique rue de la République en montant vers la place de la République mais difficulté pour les cars. -

Panneau de priorité à droite au quartier du péage.

-miroir rue des Sablières à la sortie sur la route de Joyeuse.

- repousser l'entrée d'agglomération après Netto pour diminuer la vitesse à 50

Le marquage au sol sur les routes a été retardé à cause de la météo.

**CDC** : projet de mutualisation des services au sein de la communauté de communes.

La signalisation d'information locale hors agglomération est une obligation d'ici juillet 2015. Donc il faut créer une commission pour aller recenser les panneaux déjà existants.

**Projet salle culturelle multigénérationnelle** : la commission va se réunir à nouveau et cette fois avec M. YOT l'architecte qui a déjà établi un avant-projet l'an dernier.

**Conseil Municipal terminé à 23h30**